

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relatif au projet de réglementation des boisements de la commune de **MOUSSEY**

Les propriétaires de la commune de MOUSSEY sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 25 juin 2015 de proposer un projet de réglementation des boisements.

Par arrêté du 3 août 2015, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

**du vendredi 18 septembre au mardi 20 octobre 2015**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment les plans avec les périmètres, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- Lundi de 15 h 00 à 17 h 00,
- Mardi, mercredi, jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00,
- vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.

Madame Martine CAMPAZZI a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel PETEL pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

**Le Commissaire-Enquêteur se tiendra en mairie de MOUSSEY le samedi 10 octobre de 9h30 à 11h30 et le mardi 20 octobre de 14h00 à 16h00 pour recevoir les réclamations portant sur les propositions. Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie, avant le 20 octobre 2015 à 16h00.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr)

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de :  
Service Foncier - Direction des Routes et du Patrimoine  
03.29.29.89.87 / [gcardot@vosges.fr](mailto:gcardot@vosges.fr)

Le Président du Conseil Départemental

JE VOIS  
LA VIE EN  
VOSGES | **VOSGES**  
le Département

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES VOSGES**

DRP / SF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL  
CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88